

GUIDE DES STAGES & GARDES HOSPITALIERS



ÉDITION
2019 • 2020

ÉTUDIANTS ET INTERNES

LA RCP

À QUOI ÇA SERT ?

(Responsabilité Civile Professionnelle)



Obligation pour un professionnel de santé, y compris les étudiants de réparer le préjudice causé à des tiers à l'occasion d'un acte de prévention, de diagnostic ou de soin.

Référence : Loi Kouchner 2002

L'inscription à l'Université est subordonnée à la production
d'une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
vous permettant d'effectuer vos stages en toute sérénité.

Pour ce faire vous pouvez contacter Groupe Pasteur Mutualité : www.gpm.fr.

LE PACK SENOÏS OFFERT⁽¹⁾ PAR GROUPE PASTEUR MUTUALITÉ

Le Pack SENOÏS vous protège des conséquences de vos actes professionnels en vous offrant une couverture optimale :

- RCP = Responsabilité Civile Professionnelle⁽²⁾
- PJ = Protection Juridique⁽²⁾
- CIR = Capital Invalidité de Reconversion⁽³⁾
- Couverture lors de vos stages à l'étranger*

Exercer en toute sérénité

Tranquillité

* Hors USA et Canada

(1) Prise en charge intégrale par Groupe Pasteur Mutualité de votre cotisation 2018/2019 portée sur votre attestation jointe y compris la contribution au fonds de garantie (15, 20 ou 25 euros selon votre spécialité). Ne concerne pas les adhérents qui pratiquent la gynécologie-obstétrique à titre libéral.

(2) Garanties assurées par PANACEA Assurances - Société d'assurance régie par le Code des assurances, située au 34 boulevard de Courcelles, 75009 Paris cedex 17.

(3) Garanties assurées par GPM Assurances S.A. - Société d'assurance régie par le Code des assurances, située au 34 boulevard de Courcelles, 75009 Paris cedex 17.

**Groupe
Pasteur
Mutualité**

**Groupe Pasteur Mutualité partenaire
de l'Université Paris Descartes**

01 40 54 54 54 ou WWW.GPM.FR

Du lundi au vendredi
de 8H30 à 18H00

Rubrique
"Jeunes Professionnels"



**UNIVERSITÉ
PARIS
DESCARTES**

Entre professionnels de santé, c'est plus rassurant.

@gpm_fr // www.gpm.fr

GUIDE DES STAGES & GARDES HOSPITALIERS

S O M M A I R E

Textes réglementaires	2
■ MODALITÉS D'ACCUEIL	3
Les stages hospitaliers	4
Les stages en médecine générale	5
Les gardes de nuit et les astreintes	6
La validation des stages	8
Les stages hors Paris Descartes et à l'étranger	9
Dates des stages hospitaliers	12
■ ORGANISATION DES CHOIX	13
Objectifs / Parcours de stage des DFASM 1 / 2	14
Modalités du choix des DFASM 1 / 2 / 3	15
Dates des choix de stages hospitaliers	16
■ RÉPARTITION DES STAGES	17
■ GROUPE DE TRAVAIL STAGES ET GARDES	26
Dates des réunions du Groupe de travail	27
Composition du Groupe de travail	28
■ CONTACTS UTILES	31



TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Les fonctions hospitalières des étudiants en médecine sont réglementées par les arrêtés du 8 avril 2013 et du 17 juin 2013 relatifs au régime des études en vue du 2^{ème} cycle et aux modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine et le Code de la Santé Publique, articles R.6153-46 à R.6153-62, précisés par les décrets n°2010-1187 du 08/10/10 et n° 2013-73 du 23/01/2013.

« Au cours du deuxième cycle des études médicales et jusqu'à leur nomination en qualité d'interne, les étudiants mentionnés à l'article R.6153-46 du code de la santé publique doivent accomplir trente-six mois de stage.

Le service de garde normal comprend au moins vingt-cinq gardes que les étudiants doivent également accomplir au cours de leurs trente-six mois de stage sous la direction et la responsabilité du praticien de garde qui doit pouvoir intervenir à tout moment.

Au cours de ces gardes, l'étudiant doit s'initier progressivement à la conduite du diagnostic et des premiers éléments d'orientation et, le cas échéant, au traitement des patients, dans les situations d'urgences. »

MODALITÉS D'ACCUEIL

LES STAGES HOSPITALIERS

RAPPEL

Au cours du second cycle des études médicales, les étudiants doivent effectuer un stage en chirurgie, dans une unité d'accueil des urgences ou de réanimation ou de soins intensifs, et un stage en médecine générale.

Il n'est pas possible d'effectuer deux fois le même stage.



BESOIN D'AIDE ?

CONTACTS UTILES POUR
VOUS ACCOMPAGNER
DANS VOS DÉMARCHES

VOIR PAGE 30

LES STAGES OBLIGATOIRES SONT RÉPARTIS DANS LE CURSUS EN FONCTION DES PÔLES ENSEIGNÉS

Pour les trois premiers trimestres, chaque étudiants de DFASM1 et DFASM2 se voit attribuer en début d'année universitaire un parcours de stages, exclusivement constitué de stages appartenant aux pôles 1, 2, 3 en DFASM1 et aux pôles 4, 5, 6 en DFASM2.

Pour le 4^{ème} trimestre, un choix est organisé en commun (DFASM1 et DFASM2).

Les parcours de stages sont établis par le Groupe de travail Stages et Gardes, avec la participation des représentants étudiants : ils prennent en considération les évaluations des stages réalisés par les étudiants, et font l'objet d'une remise à jour annuelle. Une bourse d'échange de parcours est temporairement mise en place après les attributions; au-delà de cette période, aucun échange n'est autorisé.

Les étudiants de DFASM3 choisissent leurs stages dans les services « hors pôles » ou sur des postes réservés pour eux dans les services cliniques des pôles. Le stage du 4^{ème} trimestre de DFASM3 est exclusivement effectué sous la forme d'un stage de « super-externe » d'une durée de 6 semaines minimum où l'étudiant est présent à plein temps avec des responsabilités médicales accrues et une fonction de « Faisant Fonction d'Interne » (FFI) encadré, lui permettant de se former à sa future fonction d'interne titulaire.

LES CONGÉS

Les étudiants de DFASM1 et DFASM2 peuvent disposer de sept semaines de congés, incluant une semaine au cours des premier, deuxième et troisième trimestres et quatre semaines au cours du quatrième trimestre.

LES OBLIGATIONS

Bien que le stage d'externat soit inclus dans le cursus d'études, l'externe est considéré comme un employé à part entière. En conséquence, le savoir-être sur le lieu de stage et l'obligation de déclarer toute absence non prévue font partie des règles incontournables à respecter.

Un livret rédigé par le bureau du personnel médical AP-HP sera mis en ligne. Il explicite clairement les droits et les devoirs de l'externe.

LES CONGÉS DES DFASM3 POUR L'ECNi

Les étudiants préparant l'ECNi ont la possibilité de prendre un congé de quatre semaines avant les épreuves du concours.

Ils reprennent leurs fonctions le lundi suivant la semaine des épreuves de l'ECNi. Cette absence s'inscrit dans le cadre d'une interruption de fonction hospitalière. Au cours de ce trimestre, aucun congé supplémentaire n'est autorisé.

UN STAGE EN MÉDECINE GÉNÉRALE EST POSSIBLE AU COURS DU CURSUS

Ils se déroulent en cabinet médical, en maison de santé ou en centre de santé, situés à Paris ou ailleurs en Ile-de-France. Les étudiants sont encadrés par deux ou trois maîtres de stages agréés.

Ils sont principalement proposés en DFASM2, lors du choix des parcours de stages en début d'année universitaire. Les étudiants se voient attribués un stage « Médecine générale ». Le choix du site de stage se fait dans un second temps, au cours de l'année.

DÉPARTEMENT DE MÉDECINE GÉNÉRALE DE LA FACULTÉ

Secrétariat

Zeinaba MAIGA

zeinaba.maiga@parisdescartes.fr

Responsable pédagogique

Dr Jean-Laurent THEBAULT

jean-laurent.thebault@parisdescartes.fr

LES GARDES DE NUIT ET LES ASTREINTES

LES ÉTUDIANTS DOIVENT EFFECTUER UN MINIMUM DE 25 GARDES AU COURS DES TROIS ANNÉES DU SECOND CYCLE. LA RÉALISATION DE CES GARDES SERA EXIGÉE POUR LA VALIDATION DE CE CYCLE.

GARDES À L'ÉTRANGER

Les gardes effectuées dans le cadre d'un stage d'été à l'étranger (dans la limite de 4) ou d'un séjour Erasmus (dans la limite de 12 pour un séjour de 9 mois) peuvent être validées par le tuteur si elles remplissent certaines conditions (plus d'infos auprès du Bureau des Relations Internationales).



GARDES HORS PARIS DESCARTES

Les gardes réalisées pendant un stage hors Paris Descartes (mais en France) effectuées sur un site universitaire peuvent être prises en considération dans le décompte des gardes obligatoires (sur présentation de justificatifs écrits et dans la limite de 10 gardes maximum).

Un minimum de 22 gardes sur les 25 obligatoires est à effectuer avant l'entrée en DFASM3

LA RÉPARTITION DES GARDES DANS LE CURSUS

Les étudiants de DFASM1 ne peuvent valider plus de 16 gardes au cours de leur année universitaire (objectif souhaité : 10 à 16 gardes en DFASM1, sur au moins deux pools de gardes différents si ce total est supérieur à 10). Ceux de DFASM2 valident 8 à 10 gardes au cours de l'année universitaire.

Lorsqu'un étudiant de DFASM1 ou 2 intègre un stage qui comporte la réalisation de gardes, sa participation à ce tour de garde est obligatoire, même s'il a déjà réalisé le nombre minimal de gardes imposé par les textes réglementaires.

Les étudiants de DFASM3 ne participent pas au tour de garde au cours des 3 premiers trimestres, sauf si nécessité pour eux de compléter leur quota de gardes. Si un étudiant de DFASM3 ou un étudiant ERASMUS choisit un stage à gardes pour le 4^{ème} trimestre, il doit participer au tour de gardes lorsque les contraintes de fonctionnement l'exigent.

LES MODALITÉS

Les gardes débutent réglementairement à 18h30 et se terminent à 8h30 le lendemain matin. Les étudiants bénéficient d'un repos de sécurité hospitalier et universitaire immédiatement après chaque garde de nuit.

L'équipe médicale ou chirurgicale de garde ne peut s'opposer à l'absence de l'étudiant entre 14 et 18 heures pour assister aux cours de la faculté.

ASTREINTES DFASM3

Les étudiants inscrits aux conférences Paris Descartes sont dispensés d'astreinte le samedi matin de fin septembre à fin avril.



La liste des services avec gardes validantes et la liste des services sans gardes sont fournies dans ce livret (p.18).

Cette liste fait l'objet d'une révision régulière sous l'égide du Groupe de travail Stages et Gardes.

Ces mises à jour peuvent être consultées avant chaque choix de stages. Seuls les étudiants en stage dans un service dit à gardes sont autorisés à s'inscrire sur la liste de garde du service correspondant, sauf autorisation exceptionnelle (retour stage ERASMUS par exemple).

Les gardes effectuées sont relevées sur e-CAST et sont validées par le responsable pédagogique, le chef de service ou le médecin sénior responsable de la garde.

Les gardes effectuées lors d'un stage à l'étranger sont validées par le Bureau des Stages de l'UFR au retour de l'étudiant(e), sur présentation des pièces justificatives.

LES GARDES ET ASTREINTES DU WEEK-END

La durée de travail hebdomadaire en dehors du service de garde est fixée à 5 demi-journées par semaine en moyenne.

Une présence supplémentaire le week-end doit être compensée, en accord avec le chef de service (Arrêté du 17 juin 2013).

La présence le samedi et le dimanche ne peut être exigée que dans le cadre des nécessités de garde, d'astreinte ou de plages horaires consacrées à l'enseignement.

La présence pour une astreinte de week-end est limitée au samedi et au dimanche matin jusqu'à 13 heures : possible de faire une garde sur l'après-midi également.

Aucune garde de week-end ou de jour férié n'est payée double et ne donne lieu à la validation d'une double garde.

LA VALIDATION DES STAGES

LES ÉTUDIANTS SONT ÉVALUÉS AU TERME
DE LEUR STAGE DANS LES SERVICES.
CETTE ÉVALUATION DÉTERMINERA LEUR
VALIDATION ET LEUR NOTE DE STAGE.

ÉVALUATION DES STAGES PAR LES ÉTUDIANTS

L'évaluation des stages se fait par une fiche à l'aide d'une notice explicative de chacun des items. Cette évaluation se fait en ligne en fin de trimestre et son rendu conditionne la remise des résultats aux examens afin d'assurer l'exhaustivité du recueil de ces fiches.

LE CARNET ÉLECTRONIQUE DES STAGES ET DES GARDES (E-CAST)

Il comporte un certain nombre d'objectifs théoriques et pratiques que les étudiants auront à réaliser et à apprendre tout au long des stages. Chacun des gestes pratiques sera relevé et signé électroniquement par un chef de clinique assistant ou par un enseignant titulaire. Chaque garde réalisée au cours du second cycle doit être répertoriée, datée et signée électroniquement dans ce carnet.

L'ÉVALUATION

La note de stage est attribuée par le responsable pédagogique et les autres enseignants du service. Elle est déclinée dans 2 dimensions différentes :

- **Une première note de 0 à 10** est attribuée en fonction des critères suivants : présence, participation, assiduité, comportement, intégration (**attention** : une note inférieure à la moyenne correspond à la non-validation du stage).
- **Une seconde note de 0 à 10** est attribuée en fonction du respect des objectifs pédagogiques fixés en début de stage (en DFASM1 et 2, cette seconde note est intégrée à la note de l'examen de fin de pôle, dans des proportions fixées par les modalités de contrôle des connaissances).

EN CAS DE STAGES NON VALIDÉS

Un stage non validé, y compris le stage à l'étranger, est une cause de redoublement. Après avis de la commission de passage et de la commission de pédagogie, il peut-être récupéré par un stage d'été à temps plein dans un service du pôle non validé. Deux stages non validés au cours de la même année entraînent un redoublement automatique. En cas de redoublement de l'année de DFASM1, DFASM2 ou DFASM3, les étudiants doivent réaliser l'ensemble des stages (T1, T2, T3, T4) de l'année redoublée.



LES STAGES HORS PARIS DESCARTES ET À L'ÉTRANGER

DEUX STAGES À L'ÉTRANGER DANS DES PAYS DIFFÉRENTS ET UN STAGE HORS PARIS DESCARTES PEUVENT ÊTRE ACCORDÉS AU MAXIMUM AU COURS DU DEUXIÈME CYCLE DES ÉTUDES MÉDICALES (POSSIBILITÉ D'UN 2^{ème} STAGE HORS PARIS DESCARTES POUR LES AUDITEURS POST DFASM3).

FORUM DES STAGES D'ÉTÉ À L'ÉTRANGER

Chaque année, un forum des stages d'été a lieu afin d'aider les étudiants à organiser leur projet de stage à l'étranger.

Les étudiants ayant eu la chance de bénéficier de cette expérience sont invités à échanger leurs impressions, contacts, et informations utiles avec leurs collègues. Ce forum est organisé au cours du premier semestre.



GESTIONNAIRES DES STAGES

liesse.lamriben@parisdescartes.fr

nadine.obremski@parisdescartes.fr



CANDIDATER À UN STAGE D'ÉTÉ À L'ÉTRANGER

La date limite de dépôt des dossiers pour les départs à l'étranger pour l'année universitaire 2019/2020 est fixée au **10 janvier 2020**.

LES STAGES HORS PARIS DESCARTES

La validation des demandes de stages hors Paris Descartes est effectuée par le Groupe de travail Stages et des Gardes (GTSG) sous certaines conditions : spécialité peu ou pas disponible dans la Faculté Paris Descartes, stage réalisé dans la région Ile-de-France. Ces stages ne peuvent avoir une durée inférieure à trois mois. Les stages hors Paris Descartes dans les T.O.M, les D.O.M. ne sont pas autorisés. En DFASM1 et en DFASM2, ces stages hors Paris Descartes ne peuvent avoir lieu qu'au 4^{ème} trimestre.

Toute demande de stage hors Paris Descartes doit faire l'objet d'une lettre de motivation adressée au coordonnateur du GTSG ainsi que d'une lettre d'accord du chef de service d'accueil. Ce dossier doit être adressé au coordonnateur de la GTSG par courrier électronique, avec copie systématique aux gestionnaires des stages (coordonnées ci-contre), et cela 15 jours au moins avant la réunion de la GTSG consacrée à la pré-répartition des stages du trimestre considéré.

Outre l'accord du chef de service, l'étudiant demandeur devra systématiquement vérifier que sa prise en charge administrative (rémunération en particulier) sera assurée par l'établissement d'accueil.

LES STAGES D'ÉTÉ À L'ÉTRANGER

La validation des demandes de stages à l'étranger est effectuée par la Commission des Relations Internationales et le Groupe de travail Stages et Gardes réunies en inter-commission : ce choix tient compte de la qualité des stages d'accueil et de la motivation des candidats.

Sauf dérogation, ces stages ne peuvent avoir une durée inférieure à 8 semaines (y compris pour les stages réalisés à plein-temps).

LA VALIDATION DES STAGES À L'ÉTRANGER

Au retour de l'étudiant, cette validation est réalisée par le tuteur de stage :

> sur production d'un certificat du chef de service d'accueil indiquant les dates d'arrivée et de départ, l'assiduité de l'étudiant et la validation selon les critères du service d'accueil ;

> sur la présentation d'un rapport de stage pour les DFASM1 et DFASM2. Les DFASM3 en sont dispensés, mais un bref compte rendu, en quelques lignes, sera apprécié.

DFASM1 et DFASM2 :

Le certificat et le rapport de stage validés par le tuteur doivent être remis dès leur retour, et au maximum le 15 septembre.

Cette démarche est obligatoire : la non-validation du stage par le tuteur bloquera systématiquement l'inscription en année supérieure, et les étudiants concernés ne pourront participer au choix de stage du T1.

LES DETTES

Toute dette de stage ou d'examen de l'année antérieure est incompatible avec un stage à l'étranger ou hors Paris Descartes. Au cours de l'année du départ, les étudiants ayant contracté une dette d'examen (pôle ou module) doivent se conformer aux exigences du calendrier de la session d'examens de septembre. Aucune session spéciale d'examen ne sera organisée pour pallier les absences des étudiants aux sessions régulières (sauf raison médicale exceptionnelle).

LES DISPOSITIONS PROPRES AUX DFASM1 et DFASM2

Chaque année, 40% au maximum des étudiants de DFASM1 et 20% des étudiants de DFASM2, sont autorisés à partir en stage à l'étranger ou hors Paris Descartes au cours du 4^{ème} trimestre. Ces seuils sont arbitrés par l'inter-Groupe de travail des Stages et Gardes et des affaires internationales, selon le nombre d'étudiants inscrits, la qualité des dossiers de demande et les effectifs nécessaires au maintien des listes de garde.

LES DISPOSITIONS PROPRES AUX DFASM3

Les stages hors Paris Descartes sont autorisés à certaines conditions : stages validés dans les six premiers pôles, spécialité peu ou pas disponible dans la Faculté de Médecine de Paris Descartes, stage réalisé dans la région Ile-de-France, stage obligatoire non encore effectué.

Les stages hors Paris Descartes au cours du quatrième trimestre sont autorisés à la condition qu'ils soient effectués sous la forme d'un stage de « super externe » (temps plein, 6 semaines minimum).

LES DISPOSITIONS PROPRES AUX AUDITEURS

Les auditeurs accomplissent en sus des trente-six mois de stages déjà effectués, douze mois de stage et au moins huit gardes (art.8 de l'arrêté du 17 juin 2013).

DATES DES STAGES HOSPITALIERS

L'ANNÉE UNIVERSITAIRE SE COMPOSE DE QUATRE PÉRIODES DE TROIS MOIS DE STAGES.

STAGES À L'ÉTRANGER ET HORS PARIS DESCARTES :

Dépôt des demandes de stages à l'étranger pour T4 avant le **10 JANVIER 2020**.

Dépôt des demandes de stage hors Paris Descartes, 15 jours avant la réunion du GTSG.

DATES DES STAGES HOSPITALIERS

1^{ER} TRIMESTRE

du lundi 30 septembre 2019 au dimanche 05 janvier 2020 inclus

2^{ÈME} TRIMESTRE

du lundi 06 janvier au dimanche 29 mars 2020 inclus

DFASM 1
DFASM 2

du lundi 06 janvier au dimanche 01 mars inclus

DFASM 3

3^{ÈME} TRIMESTRE

du lundi 30 mars au dimanche 28 juin inclus

DFASM 1
DFASM 2

du lundi 02 mars au dimanche 26 avril inclus

DFASM 3

4^{ÈME} TRIMESTRE

du lundi 29 juin au dimanche 04 octobre 2020 inclus

STAGE DE SUPER-EXTERNE DE DFASM3

1^{ÈRE} PÉRIODE

du lundi 29 juin au dimanche 16 août 2020 inclus

2^{ÈME} PÉRIODE

du lundi 17 août au dimanche 04 octobre 2020 inclus



ECNi 2020 - HORAIRES DES ÉPREUVES

Lundi 15 juin (14h-17h),

Mardi 16 juin (9h-12h et 14h-17h) et

Mercredi 17 juin 2017 (9h-12h et 14h-17h)

+ éventuelles épreuves de secours jeudi 18 et vendredi 19 juin 2020.

Absence autorisée (congé sans solde) pour les étudiants de DFASM3, du 26 avril au soir au 22 juin 2020 au matin. Présence obligatoire des DFASM3 pour le 3^{ème} trimestre du 02 mars au 26 avril 2020 sans vacances supplémentaires autorisées (sous peine de non validation des dossiers auprès du CNG).

ORGANISATION DES CHOIX

OBJECTIFS

Le choix des stages au cours du deuxième cycle doit obéir à des impératifs distincts :



- assurer l'équité qualitative entre les étudiants quant à leurs rangs de choix : chacun doit pouvoir disposer de « bons et de mauvais choix »;
- garantir la rotation des étudiants entre les 6 pôles obligatoires pour les trois premiers stages de chaque année universitaire, sans distorsion au sein des choix malgré des effectifs variables d'une année à l'autre;
- autoriser la réalisation des choix obligatoires au cours du deuxième cycle;
- permettre la validation des 25 gardes au cours des années de DFASM1 et DFASM2.

PARCOURS DE STAGE DES DFASM1 & DFASM2

LES PÔLES 1, 2, 3 SONT RÉALISÉS EN DFASM1 ET LES PÔLES 4, 5, 6 EN DFASM2.

- Pour les trois premiers trimestres, chaque étudiant de DFASM1 et de DFASM2 se voit attribuer en début d'année universitaire un parcours de stages, exclusivement constitué de stages appartenant aux pôles 1, 2, 3 en DFASM1 et 4, 5, 6 en DFASM2.
- Pour le quatrième trimestre, un choix est organisé en commun avec les DFASM1 et DFASM2, portant sur l'ensemble des pôles (*voir plus bas*).

MODALITÉS DU CHOIX DES DFASM1 & DFASM2

STAGE D'ÉTÉ

Le stage d'été, libre des obligations de pôles, permet de rétablir la mixité des stages.

Le choix sera commun aux étudiants de DFASM1 et DFASM2, répartis sur les stages des pôles 1 à 6, les DFASM2 choisissant avant les DFASM1.

Le rang de choix tient compte de la qualité des stages déjà obtenus et de la satisfaction des étudiants lors de l'attribution des parcours.

MODALITÉS DU CHOIX DES DFASM3

LES DFASM3 EFFECTUENT LEURS TROIS DERNIERS STAGES D'EXTERNE ET UN STAGE DE « SUPER EXTERNE ».

Depuis l'année universitaire 2015-2016, des modalités nouvelles d'attribution des stages sont utilisées.

Ces modalités comprennent deux phases :

- une phase d'expression des vœux, pendant laquelle les étudiants doivent attribuer leurs préférences pour chacun des stages du DFASM3;
- une phase d'attribution, qui prendra en considération les vœux et le parcours préalable de chaque étudiant.

STAGE D'ÉTÉ

Le stage du 4^{ème} trimestre est exclusivement réalisé sous forme d'un stage de « super externe », à plein-temps d'une durée de 6 semaines minimum, avec des responsabilités médicales accrues de type « FFI ». En cas de demande de stage sur un poste de FFI, prière d'adresser avant la fin janvier 2019, une lettre de motivation au Professeur Alain CARIOU (alain.cariou@aphp.fr) et une copie à la scolarité (stages@medecine.parisdescartes.fr) accompagnée de l'accord du chef de service d'accueil et de l'acceptation du paiement en tant que FFI.

Les dates de stages et les dates des choix de stages sont fournies en pages 16.

Les DFASM3 qui s'apprentent à redoubler effectuent un stage d'été traditionnel (et non pas un stage de super externe)

DATES DES CHOIX DE STAGES HOSPITALIERS

DEPUIS 2015-2016, LA RÉPARTITION DES STAGES DE PÔLES EN DFASM1/2 et DFASM3 SE FAIT DIRECTEMENT EN LIGNE.

RAPPEL FORUM DES STAGES D'ÉTÉ :

Le forum aura lieu au cours du premier semestre.

Venez partager votre expérience !

4^{ème} TRIMESTRE

→ STAGE D'ÉTÉ

DFASM 3 Mardi 03 mars 2020 à 14h (amphi Frezal)

DFASM 2 Jeudi 02 avril 2020 à 14h (amphi Portier)

DFASM 1 Jeudi 02 avril 2020 à 16h30 (amphi Portier)

RÉPARTITION DES STAGES

« Cette liste est fournie à titre indicatif;
elle est sujette à modifications
régulières par le groupe de travail
Stages et Gardes ».

PÔLE 1

PÔLE 1	CODE STAGE	HÔPITAL	STAGE À GARDE	
			Garde dans le service	Garde dans un autre service
Cardiologie méd. USIC (Duboc)	101	Cochin	X	
Cardiologie méd. USIC (Desnos)	102	H.E.G.P	X	
Cardiologie médicale (Cador)	103	Saint-Joseph	X	
Chirurgie cardio-vasculaire (Vouhé)	104	H.E.G.P	X	
Médecine vasculaire (Messas)	106	H.E.G.P		USIC HEGP (18h-08h)
HTA (Azizi)	108	H.E.G.P	-	-
Médecine générale	125	-	-	
Réanimation médicale (Mira)	109	Cochin	X	
Réanimation médicale (Diehl)	110	H.E.G.P	X	
Réanimation médicale (Bruehl)	111	Saint-Joseph	X	
Pneumologie (Dusser)	113	Cochin	-	
Pneumologie + USIP (Meyer)	114	H.E.G.P	X	
Pneumologie (Salmeron)	115	Saint-Joseph		Réa St-Jo (18h-08h)
Chirurgie thoracique (Le Pimpec)	117	H.E.G.P		
Chirurgie thoracique (Regnard)	118	Cochin		USIC HEGP (18h-08h)
Anatomie-pathologie (Molina/Damotte)	120	Cochin	-	Réa pneumo HD (18h-08h)
Physio respiratoire (Henno)	123	H.E.G.P	-	
Réanimation chirurgicale (Lamer)	124	IMM	-	
Département thoracique (Gossot)	127	IMM	-	
Médecine cardio-vasculaire/HDJ (Blacher)	128	Hôtel Dieu	-	
Réanimation chirurgicale thoracique (Baillard)	129	Cochin	-	
Réanimation chirurgicale viscérale (Baillard)	130	Cochin	-	
Médecine vasculaire (Priollet)	131	Saint-Joseph	-	
Réanimation (Boccaro)	132	Hôpital Américain		
Réanimation chirurgicale	133	HEGP		
Réanimation chirurgicale adulte (Carli)	135	Necker		
Cardio-oncologie (Mirabel)	136	H.E.G.P		

PÔLE 2	CODE STAGE	HÔPITAL	STAGE À GARDE	
			Garde dans le service	Garde dans un autre service
Chirurgie viscérale (Douset)	201	Cochin	X	
Chirurgie viscérale (Berger)	202	H.E.G.P	X	
Chirurgie digestive (Loriau)	222	Saint-Joseph		SAU St-Joseph
Chirurgie plastique et reconstructrice (Lantieri)	228	H.E.G.P		
Médecine générale	226	-		-
Gastro-entérologie (Chaussade)	204	Cochin	-	Réa chir
Hépatologie (Pol)	205	Cochin	-	Réa chir Cochin
Hépatogastro-entéro-procto (Marty/De Parades)	218	Saint-Joseph	-	SAU med St-Joseph
Gastro-entéro-endoscopie (Cellier)	206	H.E.G.P		SAU Davido
Gastro-entérologie, oncologie digestive (Taieb)	227	H.E.G.P	-	-
Pathologie digestive (Fuks)	207	IMM	-	-
Anatomo-pathologie (Damotte/Terris)	219	Cochin	-	-
Endocrinologie (Bertherat)	209	Cochin	-	SAU Cochin (18h-08h)
Endocrinologie-diabétologie (Dupuy)	221	Saint-Joseph	-	-
Diabétologie (Larger)	212	H Dieu - Cochin	-	SAU (18h-08h)
Diabétologie-Nutrition (Czernichow)	214	H.E.G.P	-	SAU Davido
Oncologie (Goldwasser)	220	Cochin	-	-
Oncologie (Raymond)	223	Saint-Joseph	-	-
Oncologie (Pierga)	224	Curie	-	-
Réanimation chirurgicale (Journois)	217	H.E.G.P	-	Chir
Imagerie	230	Curie	-	

PÔLE 3

PÔLE 3	CODE STAGE	HÔPITAL	STAGE À GARDE	
			Garde dans le service	Garde dans un autre service
Chirurgie orthopédique (Anract)	302	Cochin	X	
Chirurgie orthopédique (Guigui)	303	H.E.G.P	X	
Chirurgie orthopédique (Jouffroy)	304	Saint-Joseph		SAU Saint-Joseph
Chirurgie orthopédique pédiatrique (Glorion)	320	Necker		CUDR Necker (13h-23h)
Chirurgie plastique et reconstructrice (Lantieri)	326	H.E.G.P		
Dermatologie (Aractingi)	305	Cochin	-	-
Dermatologie (Bodemer)	306	Necker	-	-
Dermatologie (Fite)	307	Saint-Joseph		SAU Saint-Joseph
Médecine générale	325	-	-	
Médecine interne (Dell'Isola)	322	Hôpital Suisse	-	-
Médecine interne (Priollet)	316	Saint-Joseph	-	
Médecine interne (Le Jeunne)	308	Cochin		SAU Cochin (18H-8h)
Médecine interne (Pouchot)	309	H.E.G.P		SAU Davido
Médecine interne (Gayraud/Larmignat)	324	IMM	-	-
Réadaptation Fonctionnelle (Rannou)	311	Cochin	-	-
Médecine physique et réadaptation (Vidal)	312	Corentin Celton	-	-
Rhumatologie (Roux)	313	Cochin	-	-
Rhumatologie (Rajzbaum)	315	Saint-Joseph		SAU Saint-Joseph
Immunologie (Batteux)	317	Cochin	-	-
Radiologie (Drapé)	318	Cochin	-	-
Chirurgie orthopédique (Ollat)	328	IMM	-	-

PÔLE 4

PÔLE 4	CODE STAGE	HÔPITAL	STAGE À GARDE	
			Garde dans le service	Garde dans un autre service
Hématologie (Hermine)	401	Necker	-	-
Hématologie (Bouscary)	403	Cochin	-	-
Maladies infectieuses (Lortholary)	404	Necker	-	-
Microbiologie (Nassif)	439	Necker	-	-
Hémato-biologie (Macyntire)	447	Necker	-	-
Réa chirurgicale pédiatrique (Orliaguet)	406	Necker	-	-
Neuro pédiatrique (Desguerre)	409	Necker	-	-
Pédiatrie générale (Abadie)	410	Necker	-	-
Immuno-hémato pédiatrique (Blanche)	413	Necker	-	-
Réa médico-chir polyvalente pédiatrique (Renolleau)	414	Necker	-	-
Cardiologie pédiatrique (Bonnet)	415	Necker	-	-
Néphrologie pédiatrique (Salomon)	417	Necker	-	-
Urgences pédiatriques (Cheron)	419	Necker	X	-
Allergo pneumologie (Delacourt)	420	Necker	-	-
Gastro entérologie (Goulet)	422	Necker	-	-
Neuro-chirurgie (Zerah)	424	Necker	-	-
Endocrinologie (Polak)	425	Necker	-	-
Chirurgie viscérale (Sarnacki)	427	Necker	-	CUDR Necker (13h-23h)
Néonatalogie (Jarreau)	434	Cochin	-	-
Néonatalogie (Autret)	435	Saint-Joseph	-	-
Oncologie pédiatrique (Doz)	437	Curie	-	-
Néonatalogie et réanimation (Lapillone/Magny)	441	Necker	-	-
Radiologie pédiatrique (Boddaert)	443	Necker	-	-
Médecine générale	444	-	-	-
Pédiatrie (Philippe)	448	Hôpital Américain	-	-
Médecine générale (Blacher)	449	Hôtel Dieu	-	-
ORL (Denoyelle)	446	Necker	-	-

PÔLE 5

PÔLE 5	CODE STAGE	HÔPITAL	STAGE À GARDE	
			Garde dans le service	Garde dans un autre service
Psychiatrie - CMME (Gorwood)	501	Sainte-Anne	-	CPOA Ste-Anne 18h-08h
Psychiatrie - SHU (Krebs)	502	Sainte-Anne	-	CPOA Ste-Anne 18h-08h
Psychiatrie - secteur 13 (Vacheron)	503	Sainte-Anne	-	CPOA Ste-Anne 18h-08h
Psychiatrie - secteur 17 (Garnier)	504	Sainte-Anne	-	CPOA Ste-Anne 18h-08h
Psychiatrie - secteur 18 (Garnier)	505	Sainte-Anne	-	CPOA Ste-Anne 18h-08h
Psychiatrie - CPOA (Gourevitch)	506	Sainte-Anne	-	CPOA Ste-Anne 18h-08h
Psychiatrie (Granger)	507	Tarnier/Cochin	-	-
Psychiatrie (Limosin)	508	Corentin Celton	-	-
Psychiatrie (Dantchev)	509	Hôtel Dieu	-	-
Psychiatrie (Lemogne)	510	H.E.G.P	-	-
Psychiatrie (Lemogne)	512	Corentin Celton	-	-
Pédopsychiatrie (Corcos)	542	IMM	-	-
Addictologie (Laqueille)	535	Sainte-Anne	-	-
Pédopsychiatrie (Golse)	547	IMM	-	-
Pédopsychiatrie (Moro)	548	Necker	-	-
Unité de psychopathologie (Dugravier)	549	IPP	-	-
Urgence médico-judiciaire (Rey)	536	Hôtel Dieu	-	-
MPR neurologie (Hamdoun)	539	Sainte-Anne	-	-
Ophtalmologie (Orssaud)	513	H.E.G.P	-	-
Ophtalmologie (Bremond-Gignac)	514	Necker	-	-
Ophtalmologie (Brezin)	516	Cochin	-	-
ORL (Bonfils)	517	H.E.G.P	-	-
ORL (voir HEGP)	519	Cochin	-	-
ORL (Sauvaget)	538	Saint-Joseph	-	-
ORL (Lecanu)	543	Institut A. Vernes	-	-
Neurologie (Mas)	520	Sainte-Anne	X	-
Neurochirurgie (Devaux)	521	Sainte-Anne	X	-
Neuroradiologie (Meder)	522	Sainte-Anne	-	Neurologie MAS
Neurologie (Zuber)	523	Saint-Joseph	-	SAU Saint-Joseph
Réanimation neuro chirurgicale (Sharshar)	540	Sainte-Anne	-	-
Chirurgie maxillo-faciale et chir plas. (Picard)	544	Necker	-	-
Chirurgie maxillo-faciale (Benichou)	545	Saint-Joseph	-	-
Addictologie (Thibaut)	551	Cochin	-	-

PÔLE 6

PÔLE 6	CODE STAGE	HÔPITAL	STAGE À GARDE	
			Garde dans le service	Garde dans un autre service
Gynécologie-obstétrique (Goffinet)	601	Cochin	-	Port-Royal (8h-8h)
Chirurgie gynécologie (Chapron)	602	Cochin	-	Port-Royal (8h-8h)
Gynécologie-obstétrique (Ville)	603	Necker	X	-
Gynécologie médicale (Plu-Bureau)	605	Cochin	-	Réa chir Samama
Gynécologie-obstétrique (Azria)	606	Saint-Joseph	X	-
Gynécologie chirurgicale (Lecuru)	607	H.E.G.P	-	-
Gynécologie-obstétrique (Louis-Sylvestre)	621	IMM	-	-
Biologie de la reproduction (Patrat)	608	Cochin	-	-
Imagerie médicale (Dion)	609	Hôtel Dieu	-	-
Radiologie adultes (Hélénon)	627	Necker	-	-
Anatomo-pathologie (Salomon)	622	Curie	-	-
Anatomo-pathologie (Duchatelle)	623	Saint-Joseph	-	-
Anatomo-pathologie (Validire)	630	IMM	-	-
Chirurgie oncologique (Cassoux)	624	Curie	-	-
Chirurgie sénologique et gynécologique (Reyal)	631	Curie	-	-
Radiothérapie (Fourquet)	625	Curie	-	-
Urologie (Mejean)	613	H.E.G.P	X	-
Urologie (Cathelineau)	614	IMM	-	-
Urologie (Peyromaure)	615	Cochin	-	-
Urologie (Baumert)	620	Saint-Joseph	-	SAU Saint-Joseph
Néphrologie (Joly)	616	Necker	-	-
Néphrologie (Thervet)	617	H.E.G.P	-	SAU Davido
Physiologie rénale (Friedlander)	618	H.E.G.P	-	-
Transplantation rénale (Legendre)	619	Necker	-	URO Necker (18h-8h)
Médecine générale	628	-	-	-
Médecine générale (Blacher)	633	Hôtel Dieu/ Med.g2N	-	-
Anatomo-pathologie (Bruneval)	634	HEGP	-	-

HORS PÔLE

POSTES HORS PÔLES	CODE STAGE	HÔPITAL	STAGE À GARDE	
			Garde dans le service	Garde dans un autre service
Anesthésie (Baillard)	701	Cochin	-	-
Imagerie (Legmann)	702	Cochin	-	-
Gériatrie (St Jean)	703	H.E.G.P	-	-
Radiologie (Halimi)	704	H.E.G.P	-	-
Centre de Diagnostic (Blacher)	705	Hôtel Dieu	-	-
S.A.U (Doumenc)	708	Hôtel Dieu	-	-
Immuno-infectieux (Weiss)	709	H.E.G.P	-	-
SAMU Social (Paris 12 ^{ème}) (Loffredo)	710	-	-	-
S.A.U (Doumenc)	711	Cochin	-	-
S.A.U (Juvin)	712	H.E.G.P	X	-
S.A.U / SMUR (Doumenc)	714	Hôtel Dieu	-	-
SAMU (Carli)	715	Necker	-	-
Oncologie (Oudard)	720	H.E.G.P	-	-
Radiothérapie (Durdux)	721	H.E.G.P	-	-
Soins palliatifs	722	Jeanne Garnier	-	-
Soins palliatifs (Richard)	770	Saint-Joseph	-	-
Centre anti-douleur	724	HEGP	-	-
Consultation (Direction médicale) (Gournaropoulos)	726	MGEN	-	-
Maladie infectieuse de liaison (Mainardi)	727	H.E.G.P	-	-
Antibiothérapie et hygiène hospitalière (Kassis)	728	H.E.G.P	-	-
Gériatrie (Durand/Gasselín)	729	Léopold Bellan	-	-

HORS PÔLE

POSTES HORS PÔLES	CODE STAGE	HÔPITAL	STAGE À GARDE	
			Garde dans le service	Garde dans un autre service
Consultation médecine polyvalente (Charlier)	731	Nanterre	-	-
Anesthésie (Piracchio)	733	H.E.G.P	-	-
Gériatrie 2 (Rigaud)	734	Broca	-	-
Anatomie pathologique (Molina)	735	Necker	-	-
Hémostase (Gaussem)	736	H.E.G.P	-	-
Hémophilie (Frenzel)	737	Necker	-	-
Centre du sommeil (Leger)	739	Hôtel Dieu	-	-
Pathologie professionnelle (Leger)	740	Cochin	-	-
Anesthésie-Réanimation (Goater)	742	Curie	-	-
Soins palliatifs (Bouleuc)	743	Curie	-	-
Oncogénétique (Stoppa-Lyonnet)	744	Curie	-	-
Gériatrie (Hallet-Lezy)	747	Corentin Celton	-	-
Gériatrie (Bocquet)	748	Corentin Celton	-	-
Radiologie (Zins)	746	Saint-Joseph	-	-
Polyclinique et unité de médecine sociale (Emery)	749	Corentin Celton	-	-
Centre des hémophilies (Lacombe)	754	Cochin	-	-
S.A.U (Ganansia)	755	Saint-Joseph	-	-
Unité Santé publique (Vidal/Trecan)	756	Cochin	-	-
Unité de soins palliatifs (Viallard)	757	Necker	-	-
Médecine nucléaire (Clerc)	758	Cochin	-	-
Médecine nucléaire (Friedlander / Weinmann)	759	H.E.G.P	-	-
Anesthésie (Alfonsi)	760	Saint-Joseph	-	-
Chirurgie plastique et réparatrice (Levan)	761	Saint-Joseph	-	-
Unité mobiles Maladies infectieuses (Le Monnier)	764	Saint-Joseph	-	-
Soins de support oncologie (Fabre)	765	H.E.G.P	-	-
Centre de la douleur (Perrot)	766	Cochin	-	-
Gériatrie 1 (Hanon)	767	Broca	-	-
Hématologie biologique (Fontenay)	768	Cochin	-	-
Département soins de support (Dolbeault)	769	Curie	-	-
Soins palliatifs (Richard)	770	Saint-Joseph	-	-
Chirurgie de reconstruction (Lantieri)	771	H.E.G.P	-	-
Oncologie médicale (Louvet)	772	IMM	-	-
Soins de suite - gérontologie (Rigaud)	773	Vaugirard	-	-
Consultation VIH (Viard)	774	Hôtel Dieu	-	-
Soins de suite cancérologiques (Durand)	775	Les Peupliers	-	-
Equipe mobile d'infectiologie (Launay/Kerneis)	776	Cochin	-	-
Imagerie médicale (Sarrazin)	777	Hôpital Américain	-	-
Service de génétique médicale (Munnich / Lyonnet)	778	Necker	-	-
Soins de suite et réadaptation (d'Arailh)	780	Hôpital Suisse	-	-

GROUPE DE TRAVAIL STAGES & GARDES

DATES DES RÉUNIONS DU GROUPE DE TRAVAIL STAGES ET GARDES

SECRÉTARIAT DU GROUPE
DE TRAVAIL

Thomas GODDÉ

Tél : 01 53 10 46 41

thomas.godde@parisdescartes.fr

LE GROUPE DE TRAVAIL STAGES ET
GARDES, ÉMANATION DE LA COMMISSION
DE PÉDAGOGIE, EST COORDONNÉE PAR
LE PROFESSEUR ALAIN CARIOU.

MARDI 05 NOVEMBRE 2019 à 17H30

→ Pré-répartition stages T2 & T3 (DFASM3)

JEUDI 23 JANVIER 2020 à 17H30

→ Inter-groupe de travail stages et gardes

→ Relations internationales, autorisation des départs à l'étranger

JEUDI 13 FÉVRIER 2020 à 17H

→ Pré-répartition des stages T4 (DFASM3)

MARDI 18 FEVRIER 2020 à 17H

→ Pré-répartition des stages T4 (DFASM1 ET DFASM2)

MERCREDI 03 JUIN 2020 à 17H

→ Préparation de la rentrée 2020 - 2021

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

ENSEIGNANTS

NOM	SERVICE - HÔPITAL	E-MAIL
CARIOU Alain	Médecine Intensive & Réanimation Cochin	alain.cariou@aphp.fr
BRISSE Hervé	Radiologie Curie	herve.brisse@curie.net
CHALUMEAU Martin	Pédiatrie Générale Necker	martin.chalumeau@aphp.fr
DUMAS Florence	SAU Cochin - Hôtel-Dieu	florence.dumas@aphp.fr
NICOLAS Emilie	Bureau du Personnel Médical Cochin	emilie.nicolas@aphp.fr
FRIEDLANDER Gérard	Doyen Cordeliers	gerard.friedlander@parisdescartes.fr
THEBAULT Jean-Laurent	Dpt de Médecine Générale UFR Site Cochin	jean-laurent.thebault@parisdescartes.fr
KADLUB Natacha	Stomatologie Necker	natacha.kadlub@aphp.fr
GAYRAUD Martine	Médecine Interne IMM	martine.gayraud@imm.fr
LE RAY Camille	Maternité Cochin	camille.leray@aphp.fr
MEYER Guy	Pneumologie HEGP	guy.meyer@aphp.fr
ABASSADE Philippe	Cardiologie Saint-Joseph	pabassade@hpsj.fr
SANCHEZ Olivier	Pneumologie HEGP	olivier.sanchez@aphp.fr
VIVIEN Benoît	SAMU 75 Necker	benoit.vivien@aphp.fr
ASSIÉ Guillaume	Endocrinologie Cochin	guillaume.assie@aphp.fr

REPRÉSENTANTS ÉTUDIANTS

NOM	PRÉNOM	ANNÉE	E-MAIL
MEYRONEINC	Julie	DFGSM2	julie.meyroneinc@gmail.com
NABTI	Salim	DFGSM2	nabti.salim@gmail.com
HALLARD	Benoît	DFGSM2	benoit.hallard@laposte.net
HAOUCHINE	Yasmine	DFGSM2	haouchine.yasmine@gmail.com
HOUIDI	Alia	DFGSM2	aliahouidi@gmail.com
BERCU	Leslie	DFASM1	leslieb.ampc@gmail.com
POT	Ferdinand	DFASM1	ferdinandpot.ampc@gmail.com
PAYER	Marie	DFASM1	marie.payer99@gmail.com
ONFROY	Laurent	DFASM1	lau.onf@gmail.com
FILLIOL	Clément	DFASM1	clementfc2p1@gmail.com
NDIKI MAYI	Evrard Florentin	DFASM3	evrardflorentin@gmail.com
MEUNIER	Alexandre	DFASM3	alexandre.meunier95@gmail.com
LE BOURHIS	Hortense	DFASM3	hortense.lebourhis@gmail.com
DE LABROUHE	Eric	DFASM3	e.delabrouhe@gmail.com

BIEN-ÊTRE DES ÉTUDIANTS

Depuis quelques années s'amorce une réflexion nationale et locale sur le bien-être des étudiants et les conditions matérielles, humaines et pédagogiques des études médicales. La faculté participe à ce mouvement et a mis en place une commission « Bien-être et éthique » en lien étroit avec le conseil de pédagogie. Pour chaque stage, outre l'évaluation de sa qualité pédagogique, vous serez également invités à répondre à 4 questions concernant les maltraitements psychologiques et à caractère sexuel ou sexiste dont vous auriez pu être victime ou témoin au cours de votre stage de la part de vos encadrants. Répondre à ces questions permet à la faculté d'identifier les situations de maltraitance et de déceler les lieux de stages dans lesquels une intervention est nécessaire.

Vous êtes également invités à signaler en temps réel toute situation de maltraitance à l'adresse suivante : [\[read.html?FOLDER=SF_INBOX&IDMSG=128891&check=&SORTBY=1\]](mailto:read.html?FOLDER=SF_INBOX&IDMSG=128891&check=&SORTBY=1) signalement-maltraitance@medecine.parisdescartes.fr. Les courriers envoyés à cette adresse sont lus dans un délai de quelques jours par un groupe restreint d'enseignants volontaires de la commission « Bien-être et éthique », qui peuvent, en fonction des situations, contacter les encadrants concernés, proposer des actions disciplinaires, accompagner les étudiants vers des démarches médicales ou juridiques dans les cas les plus graves. Bien sûr, si la confidentialité devait être levée pour certaines démarches, aucune décision ne serait prise sans l'accord des étudiants concernés.

Les violences de toute nature n'ont jamais eu leur place dans les études médicales et la faculté souhaite les voir cesser. Une campagne d'information à ce sujet est diffusée à l'ensemble des étudiants et enseignants de la faculté. La commission « Bien-être et éthique » remet ainsi régulièrement au Doyen un état des lieux des maltraitements dont sont victimes les étudiants et la faculté opère des rappels à l'ordre, voire procède au retrait des étudiants dans les services à risque.

Santé

Handicap

Finances

Orientation

STRESS

Harcèlement

Burn out

Logement



QUE FAIRE ? A QUI S'ADRESSER ?

FACULTÉ DE
MÉDECINE



UNIVERSITÉ
PARIS
DESCARTES



GALÈRE DE BOURSE, DE LOGEMENT

Service Social de l'Université :
01 76 53 19 19 / 19 20

Centre Universitaire des Saints-Pères.
Pour toute demande, merci de contacter
le Service de la Vie Étudiante et le CROUS.

Service de la Vie Étudiante :

01 76 53 17 04 / 17 06 / 17 39
12 rue de l'École de médecine, 75006 Paris

En cas de difficultés financières liées à un retrait de
bourse ou en cas de demande de bourse.

vieetudiante@parisdescartes.fr

CROUS : www.crous-paris.fr

PROBLÈMES DE SANTÉ, TIERS TEMPS... ?

Ose en parler !

**Service interuniversitaire de Médecine préventive
et de promotion de la santé**

Centre Universitaire des Saints-Pères, 75006 Paris, 1er étage
www.siumpps.parisdescartes.fr

Le site propose une prise de rendez-vous informatisée avec
des médecins spécialisés en Médecine générale, Psychiatrie,
Gynécologie, Soins dentaires.

Service Accompagnement Santé & Handicap

12 rue de l'École de médecine, 75006 Paris, entresol,
Bureau A1,1 **01 76 53 17 64**
accueil.ash@parisdescartes.fr

Correspondant Handicap de la Faculté :

Claire BIZAGUET - claire.bizagueta@parisdescartes.fr
01 53 10 46 45

Service scolarité des Cordeliers, 4ème étage, aile B
Bureau 415.

STRESS, BURN OUT...

Une équipe à ton écoute !

Dr Christelle HOURANTIER,

Faculté de médecine Cochin - Port-Royal
24 rue du Faubourg Saint-Jacques, 75014 Paris - entresol.

rdv.psy@medecine.parisdescartes.fr

VICTIME DE HARCELEMENT, TÉMOIN DE VIOLENCE ?

DEUX ADRESSES

Signalement de maltraitance :
signalement-matraitance@medecine.parisdescartes.fr

Signalement de harcèlement :
egalite@parisdescartes.fr

UN DOUTE SUR TON ORIENTATION PRO ?

Responsable des stages de sémiologie en 1er cycle des
études médicales : Pr Alexis REGENT
alexis.regent@aphp.fr

Responsable du Groupe de travail Stages & gardes des
externes : Pr Alain CARIOU - alain.cariou@parisdescartes.fr

Responsable du service de la scolarité : Jane BRÉGIER
jane.bregiere@parisdescartes.fr

Service scolarité des Cordeliers, 4ème étage, aile B
Bureau 411.

AGIR - Accompagnement à la réussite des parcours universitaires
45 rue des Saints-Pères, 75006 Paris - 7ème étage
OUVERT le mardi de 11h à 16h, le mercredi de 14h à 17h
et le jeudi de 13h à 16h.

01 76 53 00 55

agir.orientation@parisdescartes.fr

Contactez les élus étudiants

elusufrdescartes@gmail.com

FACULTÉ DE
MÉDECINE



UNIVERSITÉ
PARIS
DESCARTES



www.medecine.parisdescartes.fr

rubrique

« aide & accompagnement »

PERSONNEL ADMINISTRATIF

NOM	SERVICE	E-MAIL	TÉLÉPHONE
MESCOFF Jean-François	Responsable des services administratifs	jean-francois.mescoff@parisdescartes.fr	01 53 10 46 05
BREGIER Jane	Responsable du service de la scolarité	jane.bregier@parisdescartes.fr	01 53 10 46 31
BIZAGUET Claire	Chef du bureau des 1 ^{er} et 2 nd cycles des études médicales (scolarité)	claire.bizaguet@parisdescartes.fr	01 53 10 46 45
SHURMANOVA-JURESIC Tatiana	Secrétaire pédagogie	tatiana.shurmanova-juresic @parisdescartes.fr	01 53 10 46 06
LAMRIBEN Liesse	Gestionnaire stages	liesse.lamriben@parisdescartes.fr	01 53 10 46 43
OBREMSKI Nadine	Gestionnaire stages	nadine.obremski@parisdescartes.fr	01 53 10 46 42
XHENSEVAL Manon	Chef du bureau des relations internationales	manon.xhenseval@parisdescartes.fr	01 53 10 46 35

FACULTÉ DE
MÉDECINE



UNIVERSITÉ
PARIS
DESCARTES

15, RUE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE
75270 PARIS CEDEX 06
Tél : 01 53 10 46 00
www.medecine.parisdescartes.fr

SCOLARITÉ - ÉTUDES

Cheffe de service

Jane BRÉGIER

Tél : 01 53 10 46 32 (secrétariat)

BUREAU DES STAGES

Nadine OBREMSKI

Tél : 01 53 10 46 42

nadine.obremski@parisdescartes.fr